

souvent aussi les premières assemblées cantonales ou municipales eurent lieu dans l'église. Il fallut rendre le presbytère au desservant de la cure, lors du rétablissement du culte ; la municipalité ne sachant où s'abriter, se réfugia dans une vieille tour dépendant du vingtain ; en 1859, la tour menaçait ruine, il fallut la démolir et se résigner à quitter ce logement pour en habiter un autre qui ne vaut guère mieux, et se trouve dans un coin reculé, près l'église (1).

La tour en question faisait partie des vieilles murailles du bourg ; en 1800, les biens composant la propriété de la Rouillière furent vendus en bloc à un nommé Papon, et la tour de Bessenay, comme dépendance des seigneurs de ce lieu, fut comprise dans la vente. Le conseil municipal réclama et prétendit garder la tour qui servait de prison comme jadis, destination évidemment communale. On transigea pour éviter un procès, et Papon rendit la tour moyennant compensation. Cette tour, d'un âge très respectable, menaçait ruine en 1859, comme nous l'avons dit, et elle obstruait la nouvelle église ; elle fut démolie. Elle avait douze mètres de haut, et les murailles construites en maçonnerie ordinaire mesuraient 1^m 50 d'épaisseur. Aujourd'hui, une belle croix de pierre sculptée en occupe l'emplacement, à droite de l'église.

Le vingtain de Bessenay a disparu devant de nouvelles constructions qui ont bien franchi son enceinte ; il subsiste dans la rue du Château-du-Mas une porte antique qui paraît en avoir jadis dépendu.

A côté de la mairie, mais en dedans des bâtiments, existe l'édifice de l'Ecole communale des garçons tenue par des frères Maristes depuis une fondation, car autrefois l'école était laïque. On a établi depuis 1878 une école communale

(1) Une nouvelle mairie est à l'étude.